Nations Unies S/PV.7390

Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

Provisoire

7390e séance

Mardi 24 février 2015, à 10 heures

New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Malaisie	Mme Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	Mme Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	Mme Alingue
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 20 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Yémen créé par la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/125)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 20 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Yémen créé par la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité (S/2015/125)

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/126, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/125, qui contient une lettre datée du 20 février 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Yémen créé par la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2204 (2015).

Le Conseil de sécurité ainsi achevé la phase actuelle de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 10.